



ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS
ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL OF PARLIAMENTS

Secrétariat français :

Perrine Preuvot
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP, France
e-mail: ppreuvot@assemblee-nationale.fr
www.asgp.co/fr

British secretariat:

Elektra Garvie-Adams, House of Commons
c/o Daniel Moeller,
European Scrutiny Committee,
House of Commons, Palace of Westminster
London SW1A 0AA United Kingdom.
Tel: (44) 20 7219 0867
e-mail: garvieadamse@parliament.uk
www.asgp.com

Paris, le 21 octobre 2021

Madame, Monsieur le Secrétaire général,

Le secrétariat de l'Association des secrétaires généraux des Parlements a l'immense plaisir de vous donner les détails de la prochaine session de l'association, qui se réunira à Madrid (Espagne) du vendredi 26 novembre au lundi 29 novembre 2021.

Les travaux se dérouleront sur quatre jours, y compris une journée d'excursion organisée par les hôtes espagnols, qui aura lieu le vendredi 26 novembre.

Par ailleurs, une conférence conjointe avec l'Union Interparlementaire aura lieu le lundi 29 novembre 2021 après-midi, sur le thème suivant : « La participation des citoyens aux travaux des Parlements : défis, opportunités et bonnes pratiques ».

Lieu et transport

Les travaux se dérouleront dans le Hall Paris, au 1^{er} étage de l'IFEMA Palacio Municipal, un centre de conférence situé à proximité du plus grand aéroport de Madrid (l'aéroport Madrid- Barajas). L'Assemblée de l'UIP se réunira au même endroit. Les participants doivent s'enregistrer au préalable auprès du secrétariat de l'UIP afin de figurer sur la liste des participants et de recevoir un badge d'accès aux locaux.

Cette réunion n'étant ni organisée ni financée par un Parlement hôte, vous devrez organiser votre propre transport entre l'aéroport, l'hôtel et le centre de conférences.

Journée culturelle

Le vendredi 26 novembre, les membres de l'ASGP seront invités à participer à une journée d'excursion organisée par les hôtes espagnols. Cette journée permettra aux membres de l'association de nouer des relations informelles tout en découvrant une facette de la culture espagnole. Les détails de l'organisation de cette journée vous seront prochainement adressés par mail, avec un formulaire d'inscription qu'il conviendra de renvoyer pour pouvoir y participer.

Travaux

La première séance plénière débutera le samedi 27 novembre, à **11 heures** le matin, et à 14h30 l'après-midi. Le dimanche 28 novembre, la séance commencera à **10 heures** le matin, et à 14h30 l'après-midi. Le lundi 29 novembre, les membres de l'ASGP partiront visiter le Parlement espagnol : les détails sur l'heure et les modalités du départ seront communiqués ultérieurement. L'après-midi sera consacré à la conférence conjointe avec l'Union Interparlementaire, dont l'horaire devrait être de 15h à 17h.

Les membres du **Comité exécutif** se réuniront le samedi 27 novembre et le dimanche 28 novembre à **9h30**.

Propositions de communication

Le projet d'ordre du jour joint à la présente lettre a été conçu sur la base du projet adopté à la fin de la session de Belgrade en 2019. Toutefois, un certain nombre de membres qui avaient proposé des sujets de communication ont depuis quitté l'association. Il est donc possible d'intégrer de nouvelles thématiques à l'ordre du jour.

La réunion de l'ASGP à Madrid semble être une bonne occasion de revenir à un programme plus large que celui consacré à l'impact de la pandémie de covid-19 sur les Parlements. En effet, les événements virtuels organisés par l'ASGP les 25 février 2021 et les 26 et 27 mai 2021, consacrés à ce thème, ont déjà permis aux membres de l'association de l'étudier sous différents aspects. Les membres proposant des communications pour la session de Madrid sont donc invités à ne pas se limiter à ce sujet.

La date limite de dépôt des propositions de communications est fixée au 8 novembre 2021. Le Comité exécutif se réserve le droit de refuser toute proposition de communication déposée passé ce délai.

Je vous serais reconnaissante de m'adresser le texte des communications et contributions à un débat général par courriel, en français et en anglais, dans un format compatible avec Microsoft Word, le plus tôt possible et, en toute hypothèse, avant le jeudi 11 novembre, afin d'en permettre la publication sur notre site Internet. J'attire votre attention sur le fait que, lors de la session de Genève d'octobre 2016, le Comité exécutif a annoncé que toute communication dont le texte serait envoyé après cette date limite pourrait être reportée à une session ultérieure, ou faire l'objet d'une publication sur le site internet sans qu'il ne soit permis à son auteur de la présenter oralement lors de la session.

Pendant la session, vous êtes invité à consulter les communications et les contributions des membres directement depuis votre tablette ou votre ordinateur. Dans la droite ligne des décisions prises par l'Union interparlementaire, pour des raisons environnementales et budgétaires, aucune impression papier ne sera fournie.

En conformité avec les principes décidés par le Comité exécutif, les membres doivent présenter leurs communications en une dizaine de minutes afin de permettre un dialogue et des questions. Les membres doivent présenter leurs contributions aux débats généraux en cinq minutes maximum. Tout membre ayant l'intention de simplement lire la contribution publiée sur le site internet pourrait ne pas avoir la parole si le temps était restreint.

L'interprétariat sera assuré en anglais et en français et, grâce au soutien de l'association des secrétaires généraux des Parlements arabes, en arabe également. L'hôte de cette session assurera par ailleurs l'interprétation en espagnol.

Élections

Des élections seront organisées durant cette session afin de pourvoir le **poste de Président** de l'association, un **poste de vice-président**, et **plusieurs postes de membre ordinaire au Comité exécutif**.

Je vous rappelle à cet égard que ne peuvent être candidats que les membres à jour du paiement de leurs cotisations, et que le Comité exécutif peut priver du droit de vote les membres présentant deux années d'arriérés de paiement des cotisations. Vous êtes donc invités à vérifier la régularité de votre situation sur ce plan avant le début de la session.

Seuls peuvent voter les membres ou membres honoraires de l'association, ou les personnes ayant reçu une procuration de la part d'un membre ou membre honoraire. Dans cette hypothèse, les règles pour établir la procuration sont les suivantes :

- votre mandataire doit être désigné avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle doit se tenir l'élection ;
- vous devez le désigner nommément par une lettre signée : le formulaire est disponible sur le site internet de l'association ;
- il doit être un membre de votre personnel au Parlement ;
- chaque personne ne peut voter qu'une fois : votre mandataire ne peut être un membre votant, ou avoir déjà reçu une autre procuration.

Une note relative à l'organisation des élections reprenant toutes les règles sera mise à disposition sur le site internet de l'association.

Compte tenu de la reprise progressive des voyages internationaux, et pour tenir compte du fait que certains membres seront peut-être empêchés de se rendre à cette session en raison des restrictions de voyage encore appliquées dans certains pays, pourront **se porter candidats** aux élections **des membres non physiquement présents à Madrid**, et ayant fait part, par écrit, de leur candidature.

La procédure à suivre sera présentée dans la note relative aux élections précitée, qui sera adressée par mail à tous les membres avant la session.

Révision du règlement de l'ASGP

Conformément à l'annonce faite par le Président Philippe SCHWAB lors de la réunion virtuelle du 26 mai 2021, une proposition de modification des statuts de l'ASGP sera présentée lors de la réunion de Madrid.

Les modifications proposées seront décrites dans un document intitulé « proposition de modification des statuts de l'ASGP », qui vous sera prochainement adressé.

Les membres de l'ASGP seront invités à débattre et à voter sur la proposition approuvée par le Comité exécutif.

Participation aux travaux

Je vous serais très obligée de bien vouloir indiquer à Daniel Moeller, avant la réunion, les changements que vous souhaiteriez voir apparaître sur la liste des membres. Pour les nouveaux secrétaires généraux, un formulaire d'adhésion à l'Association est également joint à cette lettre. Daniel peut être contacté à l'adresse suivante : moellerd@parliament.uk.

Si vous souhaitez vous faire représenter par l'un de vos collègues lors de cette session et conformément au Règlement de l'Association, veuillez le faire savoir à l'avance, par lettre écrite à Monsieur Philippe SCHWAB, Président de l'ASGP, en mentionnant le nom de la personne qui vous remplacera. Vous pouvez me transmettre cette lettre signée par courriel.

Site Internet de l'ASGP et livret relatif aux membres de l'ASGP

Notre site Internet (www.asgp.co/fr) a été enrichi des biographies et des photographies des membres. Si la page vous concernant n'est pas à jour, veuillez nous faire parvenir les éléments manquants à l'adresse asgp@assemblee-nationale.fr.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire sur la préparation de cette session, ou sur l'activité de l'ASGP en général.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Perrine PREUVOT
Co-secrétaire de l'ASGP